

PRÉAMBULE AU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES APPLICABLE À UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

1. Etablissement : **Hôpital San Salvador**
Intitulé de l'opération : **Travaux de rénovation du self du personnel**

2. Catégorie d'ouvrage : ☐ Construction neuve
☒ Réutilisation ou réhabilitation

3. La mission du maître d'œuvre est constituée des éléments de mission suivants :

1 – Constructions neuves **			2 – Réutilisation ou réhabilitation **		
ESQ	Mission de base	☐	*(DIAGNOSTIC)		☐
AVP			Mission de base	☒	
PRO					
ACT					
VISA					
DET					
AOR			AOR		
*(OPC)		☐	Voir article 0.5 ci-après		
* (.....)	Voir article 5	☐	*(OPC)		☐ PSE
	ci-après		*(CSSI)		☐
* (.....)		☐	*(SYNTHESE)		☐

* missions complémentaires éventuelles

** lorsque l'opération comporte une construction neuve et une réhabilitation, cocher les cases intéressées dans 1 et 2

4. Tranches

La mission de la maîtrise d'œuvre comprend une tranche ferme et 1 tranche(s) conditionnelle(s)

- la tranche ferme comprend les éléments suivants :

DIAG	
AVP	X
PRO - DCE	X
ACT	X
VISA	
DET	
AOR	
* (OPC) en PSE	
* (CSSI) en PSE	
*(SYNTHESE) en PSE	

- la tranche conditionnelle comprend les éléments suivants :

APS	
APD	
PRO - DCE	
ACT	
VISA	X
DET	X
AOR	X
* (OPC) en PSE	
* (CSSI) en PSE	
*(SYNTHESE) en PSE	

5. L'opération :

☒	Ne justifie pas d'une mission OPC		
☐	Justifie d'une mission OPC	{	☐ Confiée en PSE à la maîtrise d'œuvre en mission complémentaire à sa mission de base ☐ Confiée par le maître d'ouvrage à un organisme spécialisé
☒	Justifie d'une mission C.S.S.I.		☐ Confiée en PSE à la maîtrise d'œuvre en mission complémentaire à sa mission de base ☒ Confiée par le maître d'ouvrage à un organisme spécialisé
☐	Justifie d'une mission Synthèse	{	☐ Confiée en PSE à la maîtrise d'œuvre en mission complémentaire à sa mission de base ☐ Confiée par le maître d'ouvrage à un organisme spécialisé

6. L'opération prévoit l'intervention d'un contrôleur technique ☒ oui
☐ non
7. L'opération prévoit l'intervention d'un coordonnateur SPS ☒ oui
☐ non
8. Les travaux seront dévolus en
- un marché unique ☐
 - groupement fonctionnel ☐
 - en marchés séparés ☒
9. Le marché de maîtrise d'œuvre est concédé avec
- un forfait provisoire de rémunération ☒
 - un forfait définitif de rémunération ☐
10. Le maître d'œuvre s'engage sur un coût prévisionnel de réalisation sur la base de l'exécution des études
- APS ☐
- AVP ☒
11. Le taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux est de **5 %**
12. Le taux de tolérance sur le coût de réalisation des travaux est de **5 %**
13. Nombre d'exemplaires des documents d'études : 1 version numérique, 2 versions papier
14. Les délais d'exécution des documents d'études par la Maîtrise d'œuvre seront les suivants :
(en jours ouvrés)
- | | | | |
|------------|-----------|-----|-----------|
| Diagnostic | - | DCE | 8 |
| AVP | 16 | ACT | 17 |
| PRO | 16 | DOE | 20 |

Cf. planning prévisionnel en annexe CCTP.

15. Délais d'approbation des documents d'études par le Maître d'ouvrage seront les suivants :
(en jours ouvrés)

Diagnostic	-	DCE	6
AVP	6	ACT	6
PRO	14	DOE	20

A, le

Lu et approuvé
Le Concepteur,

Le mandataire commun